

Visite du SCL67 par Thierry Picart, chef du SCL, le 20 juillet 2021

Pandémie

M. Picart a d'abord souhaité revenir sur la gestion de la crise sanitaire, notamment la période du [vrai] confinement. Effectivement, à la suite des autorisations de certains laboratoires/domaines de venir travailler, des remontées lui sont parvenues comme par exemple : « *Si on ne travaille pas c'est que notre travail n'est pas important* ».

Le chef du SCL a indiqué qu'à ce moment-là nous n'avions aucune vision de la dangerosité du Covid et que sa priorité était **la sécurité des agent-es**. Donc les seules vraies priorités analytiques restaient liées aux demandes des Directions Générales : à savoir principalement le contrôle des masques, des gels hydro alcoolique et les stupéfiants.

Le COP

La Cour des Comptes a fait la remarque suivante dans son rapport : les 2 DG définissent ce que le SCL doit faire et doit se donner les moyens de le faire. Mais qui donne ces moyens au SCL ? -> Le Secrétariat Général.

Jusqu'à présent les 2 DG n'étaient pas associées aux discussions sur les moyens, cela se passait entre le SG et le SCL. Le SG n'était, lui, pas associé à la discussion des objectifs du SCL à financer, fixés par les DG.

Cette situation a été corrigée et cette fois le COP a été signé par les 2 DG et le SG.

Autre remarque de la Cour : le SCL a un statut particulier, à compétence nationale, donc il doit avoir un cadrage stratégique en plus du COP. Ce cadrage est maintenant inclus au COP du SCL (moyen du service + axe stratégique).

M. Picart a ensuite insisté sur le fait que le préambule du COP est important. Il réaffirme que le fait que le SCL soit un service adossé à ces 2 DG est pertinent. Le principe même du SCL est donc légitime et son existence n'est pas menacée.

Le COP est constitué de 3 axes principaux :

- Mission du service
- Organisation du service
- Fonctionnement du service.

Missions

Le SCL a bien participé à la rédaction du COP en insistant qu'il fallait souligner les missions du SCL, comme l'analyse + l'appui. Tout changement dans une mission aura forcément des conséquences dans les autres missions. Par exemple, l'externalisation d'une mission analytique induit la perte de la compétence et donc la perte de l'appui aux DG, il est donc important de ne pas dissocier les missions du SCL.

Fonctionnement

Il s'agit surtout de pilotage et de gestion, comme la poursuite de la mise en œuvre de la comptabilité analytique...

Organisation

Il s'agit sans doute du point qui « intéresse / inquiète » le plus les agent-es, M. Picart s'est dit en être conscient. La Cour a pointé (*ce que le SCL trouve exagéré*) que le SCL avait été créé pour faire des économies d'échelles, que cette démarche n'a pas été poussée à son terme et donc qu'il faut continuer pour obtenir plus de gains d'efficacité.

Pour reprendre les mots du chef du SCL : « *Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs* ». Il a donc insisté auprès du SG pour qu'il n'y ait pas de réorganisation avant un état des lieux. Le SG a accepté mais à condition que cet état des lieux soit confié à un tiers, en l'occurrence le Conseil Général de l'Economie (CGE).

Nota : **solidaires** vous en a parlé dans le compte-rendu du dernier CHSCT).

Là encore le SCL a été entendu par le ministère puisqu'autant lui que nos 2 DG ne voulaient pas d'un audit purement financier. Les travaux du CGE commenceront sûrement en septembre pour une durée de mission de 6 mois. Il donnera ensuite un avis, qui ne sera donc pas une prescription à suivre telle quelle, mais qui sera discuté et retravaillé avec les organisations syndicales en GT pour réaliser un cadrage de la réorganisation.

Pour autant, il a aussi été demandé à nos DG de s'investir dans ces travaux : dire ce qu'elles veulent avant, pour ne pas dire qu'elles ne sont pas satisfaites une fois que les choses seront actées, donc les besoins en compétences et leurs disséminations géographiques,...

Autre élément, absent cette fois du rapport de la Cour, la redondance. Donc intégrer le fait qu'il y ait une organisation efficace et qui le reste en temps de crise. A1 titre d'exemple si l'on centralise tout au même endroit, en cas de problème grave à cet endroit, on ne peut plus le faire, donc plus de compétence si pas de doublon.

La crise sanitaire a montré 2 avantages pour le SCL :

- Il a été démontré que notre système (gestion nationale) était meilleur que celui des Laboratoires Départementaux d'Analyses (LDA) en temps de crise.
- L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) a également dit qu'il n'y avait pas assez de laboratoires en 2nde ligne, dont le SCL fait partie.

Investissements

Thierry Picart a annoncé 2 perspectives d'amélioration pour les 3 années à venir :

- Effectivement il a enfin été entendu par le SG sur le fait que le taux d'obsolescence comptable (*10 ans*) du matériel du SCL est de plus de 70%. Le SG a intégré dans leur projet de budget une augmentation d'1 million d'euros pour l'investissement. Et cela donc pour les 3 prochaines années, sachant qu'actuellement il était de 500.000 €... Bien sûr ce n'est pas acté, mais cela a de bonnes chances d'aboutir.
- La Commission européenne souhaite que le contrôle aux frontières soit le même partout en Europe, il faut donc que cela soit fait de la même façon partout. Il va par conséquent y avoir une mise à niveau des services de contrôle, dont les laboratoires !

Il y aurait donc potentiellement une enveloppe de 5 millions d'euros, mais avec une contrainte : il s'agit de co-financement. Le SCL devrait participer, donc en gros utiliser la totalité de son budget investissement pour cela. Le problème est qu'il s'agit de matériel pour les besoins de la Douane. Ceci impacterait donc les besoins en matériel du côté CCRF.

L'UD réfléchit donc à un moyen de pouvoir obtenir ce budget mais sans devoir prioriser. Il faudra proposer à la commission européenne du remplacement de matériel mais surtout du nouveau matériel innovant. Gros sujet compliqué donc mais qui pourrait bien aider le SCL s'il aboutit.

Questions diverses

1/ Où en sont les restructurations de la CCRF et de la Douane pouvant impacter le SCL, comme par exemple la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA) pour la CCRF ?

Il a été dit aux 2 DG que tout cela devra impérativement être mis sur la table durant les 6 mois de la mission du CGE.

Le SCL a rencontré la DGFIP au sujet du transfert des missions de la Douane vers cette direction avec une visite du laboratoire de Paris. Ce contact a été apprécié par la DGFIP qui était un peu dans le flou, n'ayant pas demandé ces missions...

La question de la gouvernance entre le SCL et la DGFIP a été posée à ce moment-là. A savoir si la DGFIP serait considérée comme une 3^{ème} DG de rattachement en plus de la CCRF et de la Douane. La réponse a été négative, il s'agira plutôt d'une convention bilatérale entre le SCL et la DGFIP.

2/ Au sujet des conventions avec les tiers, où vont les paiements justement ?

Les paiements sont intégrés dans le budget du SCL (remboursement des frais engendrés...). Il y a d'ailleurs un sujet sur le fait que l'on fasse payer les tiers sauf la police, la gendarmerie et la justice... à voir si il y aura de futur convention également pour eux.

3/ Où en est la nomination du RUR de Strasbourg ?

M. Picart est conscient que ce sujet a pris du retard et s'en excuse. Il doit encore en discuter avec le RE et donner la réponse rapidement...

Rencontre syndicale

Comme à chacun de ses déplacements le chef du SCL a rencontré les représentants syndicaux (présents). **Solidaires** a donc participé à celle-ci avec le chef du SCL a été assez rapide.

Solidaires est revenu sur 3 sujets, malgré les réponses qui avaient pu être apportées le matin :

- **Solidaires** a insisté sur la nomination du RUR (Responsable de l'Unité Ressources), principalement pour les collègues concerné·es qui attendent une réponse depuis quelques semaines maintenant. **Solidaires** est également revenu sur sa réponse lors du CHSCT, donnant des interrogations sur la sélection des candidat·es, sur leurs compétence ou sur la conséquence de leur nomination. Il a assuré que la priorité était bien donnée à la compétence.
- La fermeture de laboratoire : bien que la transparence dont il a fait preuve lors de l'annonce d'une fermeture de site ait été plutôt bien perçus, le délai qui est maintenant porté à 3 ans pour les « annonces » qui en découle est trop long.

Le chef du SCL s'est dit conscient de cette question et a précisé que les décisions actuelles n'ont aucun rapport avec ce projet de fermeture et affirmé que la page était blanche et qu'il n'y a aucun lien avec le refus d'éventuels travaux ou les affectations des agent·es ou d'autres choses qui pourraient susciter ces réactions...

- Jusqu'à quel niveau les personnels seront-ils impliqués dans la révision prévus des domaines ?

Il a indiqué que des discussions avec les Responsables d'Etablissement, et ensuite le sujet sera vu avec les représentant·es du personnel en GT. Les réponses aux différents questionnaires passés seront aussi utilisées et peut être de futurs questionnaires... mais sans certitude.